

**Rapport annuel de la
Commission communale pour l'accessibilité**

Ville de Metz

Année 2017



SOMMAIRE

I. Introduction.....	Page 3
1. La Ville de Metz - Données générales	Page 3
2. La Commission communale pour l'accessibilité (CCA)	Page 3
3. La politique d'accessibilité menée par la Ville de Metz	Page 5
II. Voirie et espaces publics.....	Page 6
1. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la Ville de Metz (PAVE).....	Page 6
2. Etat d'avancement du PAVE	Page 7
III. Cadre bâti.....	Page 9
1. Les établissements recevant du public (ERP).....	Page 9
1.1. Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la Ville de Metz	Page 9
1.2. Recensement des ERP sur le territoire communal	Page 10
2. Les logements.....	Page 11
2.1. Recensement des logements sociaux adaptés.....	Page 11
2.2. Travaux d'adaptation des logements	Page 12
IV. Thématiques et actions portées par la Commission communale pour l'accessibilité et les services municipaux.....	Page 13
1. Les travaux de la CCA en 2017	Page 13
2. Une administration municipale accessible à tous.....	Page 16
3. L'accueil des enfants porteurs de handicap de la crèche à l'école.....	Page 18
4. L'information et la communication des usagers	Page 20
5. La participation aux instances locales.....	Page 20
V. Conclusion et perspectives 2018.....	Page 21
VI. Annexes.....	Page 22

I. Introduction

1. La Ville de Metz - Données générales

La ville de Metz compte au dernier recensement 117 619 habitants au sein d'une Métropole de 235 000 habitants répartis sur 44 communes et un territoire de 305 km².

Le territoire de Metz s'étend sur 41.9 km² et comporte 12 quartiers.

La densité de la ville, 2804.5 habitants au km², connaît de fortes différences selon les quartiers considérés.

Le réseau viaire, proche de 350 km, est très long et constitue une caractéristique forte de la ville. La topographie est très particulière, alternant des secteurs au relief très peu marqués et d'autres sur collines avec des déclivités importantes.

Douze quartiers aux situations différentes avec leurs avantages et leurs points faibles qui méritent une attention particulière dans la recherche de solutions d'accessibilité.

Les personnes en situation de handicap à Metz :

2 672 allocataires de l'Allocation adulte handicapé (AAH),

312 allocataires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),

540 allocataires de la Prestation compensatoire du handicap (PCH).

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Moselle a examiné 10 333 demandes de reconnaissance de travailleurs handicapés en 2016 dont 13.5% émanent de messins. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 5 ans.

Metz est par ailleurs une ville où les associations de représentation et de défense des personnes en situation de handicap sont présentes, actives et engagées. On compte une trentaine d'associations qui participent à la vie de la Cité et une dizaine aux travaux de concertation organisés par la Ville concernant l'accessibilité.

2. La Commission communale pour l'accessibilité (CCA)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour " l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées " a renforcé les mesures législatives en faveur des personnes en situation de handicap. La création d'une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) a été rendue obligatoire par la loi (art. L2143-3 du Code général des collectivités territoriales) pour les communes ou intercommunalité de plus de 5 000 habitants. A Metz, la CCAPH a été créée par une délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2010.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié l'intitulé, la composition comme les missions de cette Commission.

Initialement composée, comme le prévoyait la loi du 11 février 2005, de représentants de la commune et de représentants des associations de personnes en situation de handicap, la Commission communale pour l'accessibilité accueille désormais des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

L'arrêté municipal n°2016-CJ1-1 en date du 6 juillet 2016 nomme les membres de la Commission communale pour l'accessibilité (annexe 1). Ils ont été réunis la première fois le 30 août 2016 à l'hôtel de ville.

En 2017, la Commission communale pour l'accessibilité s'est réunie deux fois en plénière :

le 29 mai et le 7 novembre. La CCA a travaillé sur ses missions obligatoires et sur différents sujets soumis par les membres ou par l'autorité municipale qui administre cette Commission.

Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire en charge des seniors, du handicap et de l'accessibilité des PMR (personne à mobilité réduite) a animé ces commissions, représentant Monsieur le Maire, Président de la CCA.

La composition de la CCA

Représentants de la commune

Titulaires :

- Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire ;
- Jean-Louis LECOCQ, Adjoint au Maire ;
- Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère Déléguée ;
- Guy CAMBIANICA, Adjoint au Maire ;
- Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale ;
- Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal.

Suppléants :

- Isabelle KAUCIC, 1^{ère} Adjointe au Maire ;
- Bernard HEULLUY, Conseiller Municipal ;
- Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire ;
- Nathalie DE OLIVERA, Adjointe au Maire ;
- Martine NICOLAS, Conseillère Municipale ;
- Bérengère THOMAS, Conseillère Municipale.

Associations représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :

- Association des paralysés de France,
- Association les auxiliaires des aveugles,
- Association des sourds de Metz et de la Moselle,
- Association challenge handicap et technologie,
- Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques,
- Association pour adultes et jeunes handicapés,
- Union régionale des associations des parents d'enfants déficients auditifs de Lorraine,
- Association Envol Lorraine (Association d'aide à la promotion, à la recherche médicale et éducative sur l'autisme).

Représentants des personnes âgées :

- Quatre membres du Conseil des seniors de la Ville de Metz.

Représentants des acteurs du monde économique :

- Chambre de commerce, d'industrie et de services de la Moselle,
- Office de tourisme Inspire Metz.

Représentants d'autres usagers de la ville :

- Association Metz à vélo.

Représentant la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole :

- Marilyne WEBERT, Conseiller délégué.

Des missions renforcées :

Les missions de la Commission communale pour l'accessibilité réglementaires sont les suivantes :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Etablir un rapport annuel présenté au Conseil municipal,
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Une nouvelle mission a été confiée par l'ordonnance du 26 septembre 2014 : "tenir à jour, par voie électronique, la liste des Etablissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal, qui ont élaboré un d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées".

Pour ce faire la CCA doit être destinataire des :

- Projets d'agendas d'accessibilité situés sur le territoire communal,
- Attestations d'accessibilité,
- Schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmé (Sd'AP), pour les services de transports.

3. La politique d'accessibilité menée par la Ville de Metz

La Ville de Metz est engagée depuis plus de 20 ans en faveur de l'accessibilité universelle. En 1995, la Municipalité a créé un poste de conseiller technique chargé des personnes handicapées au sein du Cabinet du Maire.

En 2002, ce dernier a pris la responsabilité du nouveau service Mission Handicap "Rendre la ville accessible à tous". La création de ce service positionné clairement dans l'organigramme a permis un affichage politique, une meilleure lisibilité et a favorisé la transversalité.

En 2009, le service Mission handicap est devenu Mission handicap. Elle a été rattachée à la Mission d'appui grands projets, développement durable et handicap. L'objectif est de diffuser au sein des services de la Ville la culture de l'accès à tout pour tous, les notions d'usage et de qualité d'usage pour leur permettre de mieux les intégrer dans leurs domaines de compétences.

Le 1^{er} novembre 2014, dans le cadre d'une réorganisation générale des services municipaux est créé la Mission Ville pour tous "Seniors, santé et handicap".

Il s'agit d'une mission d'appui transversale chargée de la stratégie des politiques seniors, handicap et santé de la Ville de Metz. Cette équipe est composée de quatre agents.

Le travail est conduit avec l'ensemble des services municipaux, collectivités territoriales et partenaires institutionnels, associatifs et économiques pour inscrire l'accessibilité dans toutes les politiques publiques, pour que Metz soit une ville inclusive et que l'accès à tout pour tous soit possible.

La Ville de Metz développe depuis de nombreuses années une politique d'accessibilité universelle, où la recherche de solutions facilitant la mobilité pour l'ensemble des citoyens s'appuie sur la mise en accessibilité pour les plus fragiles. Des progrès importants ont été réalisés dans de nombreux domaines : les transports, la voirie, les espaces publics avec le PAVE, les logements, les bâtiments, l'emploi, les établissements recevant du public, etc.

Metz a obtenu plusieurs prix pour ses engagements et projets en faveur de l'accessibilité :

- "**Accessibilité de la Ville**" en 2006 de l'association pour Adultes et jeunes handicapés (APAJH) pour l'ensemble de sa politique dans le domaine du handicap,
- "**Ville citoyenne et service public**" en 2014 de l'APAJH,
- **La vidéo «La bulle de Léna »** du Conseil municipal des enfants a remporté en 2017, le 2^{ème} prix du concours vidéo-infos du festival « Le Réel en vue ». C'est un projet imaginé par la commission « Bien-être et solidarité » du Conseil municipal des enfants et réalisé par les jeunes élus avec l'appui technique et artistique de l'association Les Courtisans,
- "**Metz en joëlettes**" prix coup de cœur (catégorie culture et loisirs) du jury du Réseau francophone des Villes amies des aînés présidé par le sociologue Serge Guérin. Le prix a été remis le 15 décembre 2017 au Ministère de la santé. Le projet sera présenté à Bordeaux le 15 juin 2018 aux membres du réseau (annexe 2 : fiche présentation du projet et annexe 3 : liste des lauréats concours Villes amies des aînés).

II. Voirie et espaces publics

1. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la Ville de Metz (PAVE)

Le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) a été réalisé par les services de la Ville de Metz en 2014. Il a pour objectif de fournir un état des lieux des voiries et de la chaîne de déplacement pour œuvrer dans le sens d'une meilleure prise en compte des déplacements de tous les usagers sur tout le territoire messin (annexe 4).

Dans sa partie diagnostic, le PAVE qualifie l'accessibilité des différents espaces publics de la Ville : 58% du réseau viaire est considéré accessible, totalement ou avec quelques difficultés ponctuelles.

Dans sa partie hiérarchisation, le document propose une structuration des voiries en trois niveaux : les voies essentielles à la traversée des quartiers, les voies permettant la desserte interne des quartiers et les voies de desserte de proximité.

Dans sa partie planification, il recense les travaux à réaliser sur les différents types de réseaux et propose une stratégie pluriannuelle de mise en accessibilité, visant à assurer en premier lieu l'accessibilité complète des voiries structurantes, tout en laissant la possibilité d'intervenir sur les voies de desserte en fonctions des opportunités d'entretien ou de travaux neufs.

Le PAVE met également l'accent sur les autres actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de la chaîne de déplacement (stationnement, sensibilisation).

2. Etat d'avancement du PAVE

Les travaux réalisés permettent de diminuer les défauts.

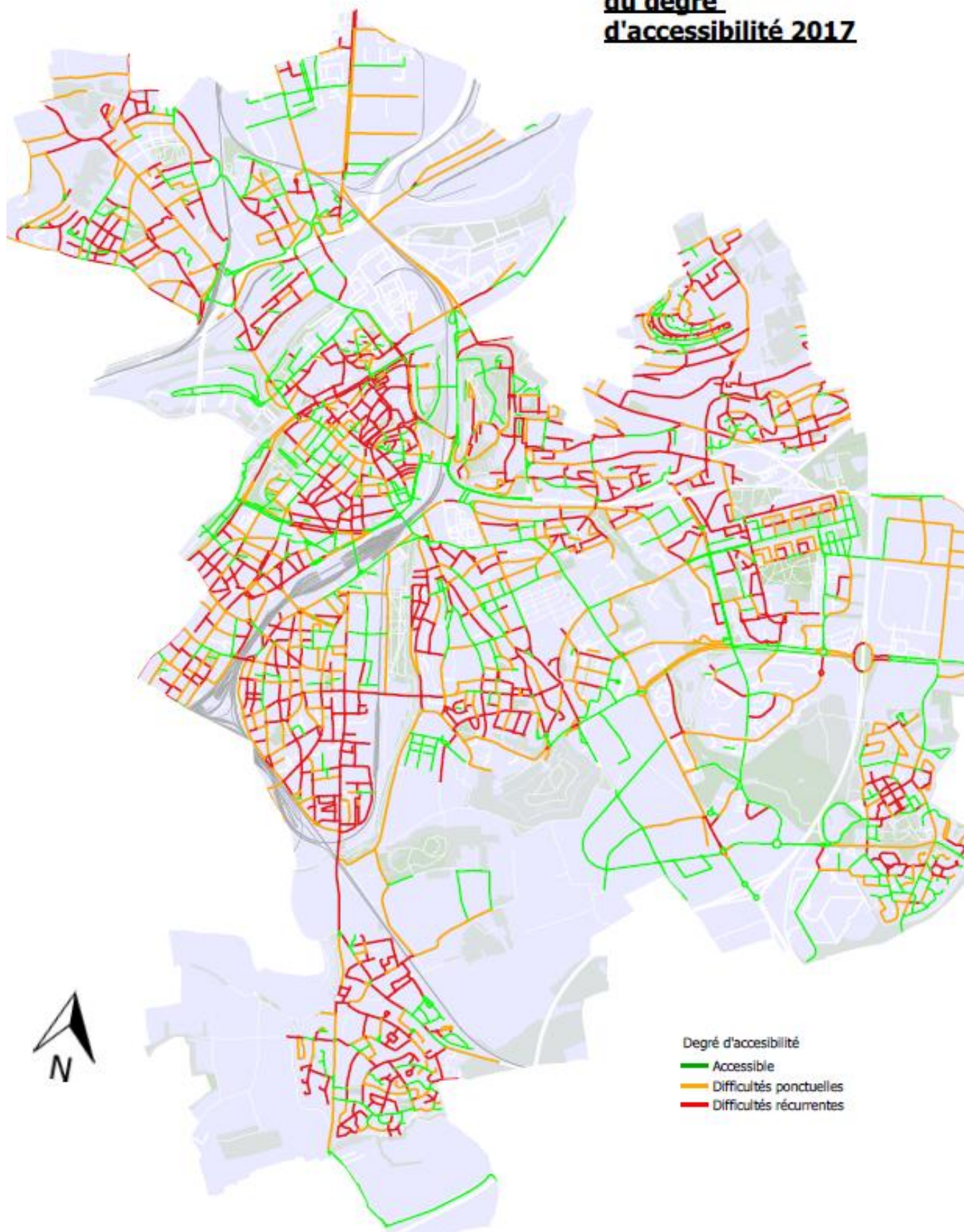
Les crédits affectés à la mise en accessibilité de la voirie s'élèvent à 100 000 € depuis 2015.

Situation au 1^{er} janvier 2017

Source : Pôle mobilité et espaces publics de la Ville de Metz.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Défauts trottoirs	3 124	3 076	3 002	2 936	2 667	2 558	2 487	2 410
Défauts passages piétons	8 242	8 157	7 797	7 438	5 314	5 195	4 894	4 807
Défaut mobiliers	3 276	3 271	3 220	3 137	2 686	2 656	2 596	2 497
Total défauts	14 642	14 504	14 019	13 511	10 667	10 409	9 977	9 714

**Carte générale
du degré
d'accessibilité 2017**



III. Cadre bâti

1. Les établissements recevant du public (ERP)

1.1. Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la Ville de Metz

La loi du 11 février 2005 pour *"l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées"* donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour devenir accessibles à toutes les formes de handicap.

L'échéance de 2015 n'ayant pas pu être tenue, le Conseil municipal de la Ville de Metz, par délibération du 28 mai 2015, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une prorogation du délai de dépôt de son Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui a été accordée par arrêté préfectoral n° DDT/SRECC/QCA-2015-105 du 19/10/2015.

L'Ad'AP de la Ville de Metz, a été réalisé en 2016. Il porte sur l'ensemble des 288 établissements recevant du public (ERP) et 114 installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Metz qui ont fait l'objet de diagnostics accessibilité détaillés.

En raison du nombre d'ERP concernés et du patrimoine complexe, la demande a porté sur un Ad'AP Patrimoine s'étalant sur 9 ans. Le montant prévisionnel total des travaux s'élève 14 293 590 €.

L'Ad'AP a fait l'objet d'une présentation à la Commission communale pour l'accessibilité et du Conseil des seniors de la Ville de Metz.

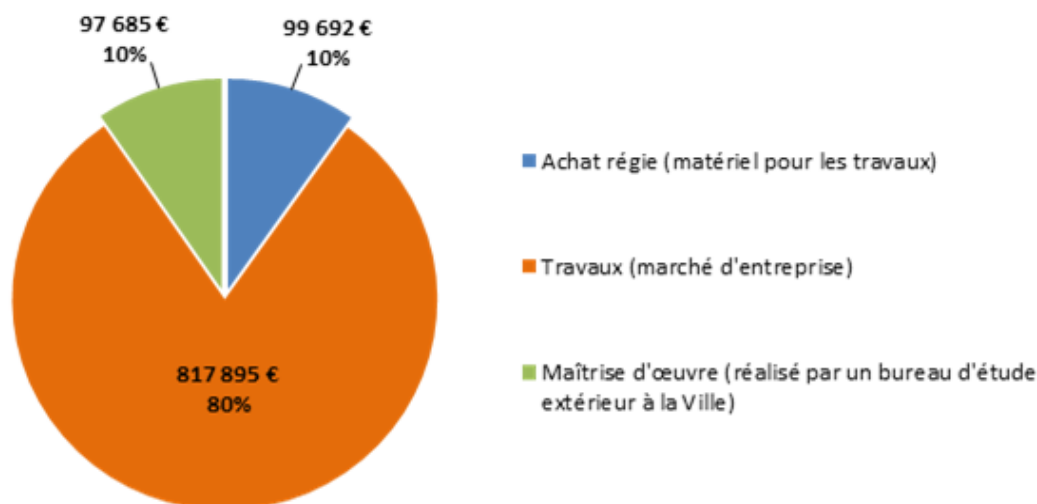
La Commission consultative de sécurité et d'accessibilité de la Moselle a émis un avis favorable à l'Ad'AP de la Ville de Metz le 18 novembre 2016.

La programmation, le suivi des travaux et le budget de l'Ad'AP ont été confiés au Pôle patrimoine bâti et logistiques techniques. La Mission Ville pour tous est chargée du portage administratif de l'organisation des COTECH et COPIL et du bilan annuel qui doit être transmis à l'Etat.

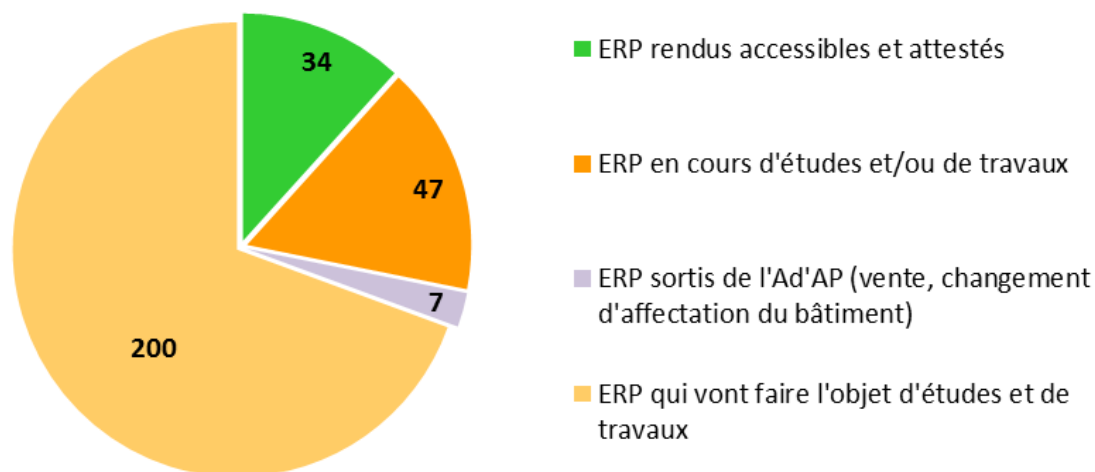
Eléments de bilan de la première année de l'Ad'AP

Pour la première année de mise en œuvre de l'Ad'AP, la Ville de Metz a voté un budget de 1 015 271 € qui a été engagé en totalité.

Répartition des dépenses 2017



Evolution de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) en 2017



En 2017, les travaux ont permis la levée de 851 obstacles et plus d'une trentaine d'ERP a été certifiée par une attestation d'accessibilité (annexe 5 : liste des ERP dont les travaux de mise en accessibilité ont été achevés en 2017 et qui disposent d'une attestation d'accessibilité).

1.2. Recensement des ERP sur le territoire communal

La constitution d'une liste des ERP situés sur la commune ayant déposé un Ad'AP ou une attestation d'accessibilité est l'une des missions confiée par le législateur à la CCA.

En effet, l'article L2143-3 modifié par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 -art. 21, confie à la CCA la mission de : *"tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées"*.

Pour ce faire la CCA doit être destinataire des :

- Projets d'Agendas d'accessibilité programmée situés sur le territoire communal,
- Attestations d'accessibilité,
- Schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmé (Sd'AP), pour les services de transports.

Dans les faits, à ce jour la CCA de la Ville de Metz n'est pas destinataire de l'ensemble des éléments attendus et ne peut donc pas mettre en œuvre sa mission.

En 2017, des rencontres ont été organisées avec les services concernés afin de définir des modalités de recueil des données et une stratégie de partage des informations.

Par ailleurs, la Ville de Metz a sollicité des compléments d'informations auprès de la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA), concernant deux points qui ne sont pas explicites dans le texte réglementaire : une définition plus précise de ce que recouvre le terme "par voie électronique" et les destinataires de cette liste.

Compte-tenu des difficultés remontées par les collectivités, des réflexions sur ce sujet sont engagées par la DMA afin de clarifier la mise en œuvre de cette obligation de la CCA.

Dans l'attente de ces précisions, la Ville de Metz va poursuivre son travail de recueil des données nécessaires à l'élaboration de cette liste.

2. Les logements

2.1. Recensement des logements sociaux adaptés

ARELOR HLM, association regroupant l'ensemble des organismes de la région Lorraine, au nombre de 10 sur le territoire de Metz Métropole, a travaillé avec ses partenaires pour la mise en place de trois outils à la disposition des bailleurs lorrains pour la prise en compte de l'adaptation du patrimoine et celle du vieillissement.

Un site partagé entre les organismes HLM pour recenser les logements accessibles et adaptés en Moselle.

ARELOR HLM a développé avec les bailleurs sociaux un site commun permettant de recenser les logements accessibles, de qualifier l'offre pour mieux appréhender la demande et de mieux rapprocher l'offre et la demande. Ainsi, plus de 4 300 logements accessibles et adaptés ont été recensés en Moselle dont 2 029 logements sur le territoire de Metz Métropole.

Trois catégories de logements accessibles ont été définies en fonction du degré d'accessibilité du logement :

- Catégorie 1 : les logements accessibles au sens de la loi du 11 février 2005,
- Catégorie 2 : les logements accessibles, construits avant 2005 ou adaptés, pouvant être proposés à une personne en fauteuil,
- Catégorie 3 : les logements non accessibles mais adaptés pouvant être proposés à des personnes à mobilité réduite.

Une convention entre ARELOR et l'Association fondation Bompard.

Cette convention permet, lors de demandes d'adaptations personnalisées des logements occupés par des personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite, un accompagnement des locataires par des professionnels de l'Association fondation Bompard (ergothérapeutes). Ces derniers réalisent une étude technique personnalisée, analyses les devis, émettent un avis de conformité des travaux et accompagnent la recherche de financements.

Un guide technique pour la conception d'un habitat accessible et adapté.

Ce guide est envisagé comme un outil d'aide à la conception d'un habitat accessible à tous qui poursuit les objectifs suivants :

- Proposer aux bailleurs des aménagements complémentaires (au-delà des exigences de la loi de février 2005),
- Apporter des conseils/solutions conceptuelles pour améliorer l'accessibilité des logements pour des personnes à mobilité réduite,
- Compléter l'offre de logements accessibles par des logements aménagés.

Il s'agit d'apporter des solutions concrètes en partant de l'extérieur du bâtiment et pièce par pièce.

De plus, lorsque la situation le permet, ce guide s'attache à proposer des aménagements qui ne stigmatisent pas le logement et démontrer qu'il est possible de faire "accessible et adapté" avec du matériel grand public.

Ce document aborde également des aspects tels que la typologie des logements, les niveaux de loyer, l'importance de la localisation et des transports ou les politiques de commercialisation et la gestion de proximité.

Ce guide est composé de 11 fiches pratiques et une annexe de fiches produits (pour indiquer des exemples de produits et des indications de tarifs), avec pour chaque fiche, 3 parties :

- Rappel des données techniques réglementaire (lorsque cela parait nécessaire),
- Aménagements complémentaires (solutions techniques envisageables),
- Conseils, solutions conceptuelles et fausses bonnes idées.

Une note, jointe au présent rapport, présente les outils de manière plus précise (annexe 6).

M. Franck CECCATO, Directeur d'ARELOR HLM a présenté ce travail lors la réunion plénière de la CCA du 29 mai 2017.

2.2. Travaux d'adaptation des logements

En 2017, le nombre de dossiers messins de propriétaires occupants pour "perte d'autonomie" qui ont été subventionnés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) s'élevait à 28 pour un montant de travaux de 165 085 €.

Par ailleurs, 27 seniors ont été aidés pour financer 180 000 € de travaux "perte d'autonomie" subventionnés à hauteur de 50 000 € de subventions Anah et 46 000 € des caisses de retraite.

Depuis 2015, la Ville de Metz organise tous les 2 ans en octobre, une journée d'échanges et d'informations dans les salons de l'Hôtel de Ville avec des professionnels, pour aborder la question de l'habitat adapté au vieillissement et, ou au handicap.

Des artisans, des ergothérapeutes, le Centre d'amélioration du logement de la Moselle (CALM), l'Agence départementale d'information du logement de la Moselle (ADIL57), l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Association fondation Bompard, etc. se mobilisent pour conseiller les messins souhaitant aménager leur habitat pour mieux vivre chez eux.

En novembre et décembre 2017, dans la continuité de ce salon, le CICAT Lorraine (Centre d'Information et de conseil en aides techniques) – l'Association fondation Bompard a organisé avec le concours de la Ville de Metz un atelier habitat à l'Institut européen d'écologie.

Quatre séances animées par un ergothérapeute du CICAT Lorraine et un conseiller du CTCR de Lorraine (Centre technique régional de la consommation, spécialiste des questions d'économies d'énergies) avaient pour objectifs d'informer et de conseiller les personnes sur les solutions existantes pour faire de leur logement un lieu sûr, agréable à vivre et favorable au bien-vieillir chez soi : travaux d'adaptation du logement (escaliers, salle de bain, WC, cuisine...), nouvelles technologies, produits astucieux mais également conseils pratiques, erreurs à éviter et aides financières possibles.

IV. Thématiques et actions portées par la Commission communale pour l'accessibilité et les services municipaux

1. Les travaux de la CCA en 2017

La municipalité accorde une attention particulière à l'organisation des réunions plénières de la Commission communale pour l'accessibilité. En effet, ces dernières se déroulent le plus fréquemment dans des lieux emblématiques messins afin de faire découvrir aux participants les services qui y sont proposés ainsi que l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap.

Au Centre Pompidou-Metz le 29 mai 2017

La séance a débuté par une visite de l'exposition "Jardin Infini - De Giverny à l'Amazonie" avec une interprète en LSF (Langue des signes française).

(annexe 7 : Procès-verbal de la CCA du 29 mai 2017).

A la Médiathèque Verlaine – Pontiffroy le 7 novembre 2017

Les services disponibles dans les Bibliothèques-médiathèques de Metz (BMM) ont été présentés aux membres de la CCA par Mme VALENTIN-BEMMERT, Directrice des Bibliothèques-médiathèques.

Ce fut l'occasion de présenter la volonté d'intégrer plus encore la question de l'accessibilité dans le projet d'établissement des BMM. Un groupe de travail sera constitué en 2018 pour améliorer l'accessibilité des services en concertation avec les membres de la Commission communale pour l'accessibilité.

Les BMM accueillent les établissements spécialisés qui le souhaitent et proposent des ressources spécifiques (numériques, livres, audio et vidéos) adaptées aux personnes atteintes d'une déficience visuelle ou auditive. A la fin de la réunion, une visite de l'établissement a été proposée.

(annexe 8 : Procès-verbal de la CCA du 7 novembre 2017)

• La culture et les loisirs

Mise en œuvre du partenariat avec le Centre Pompidou-Metz

La Ville de Metz et le Centre Pompidou-Metz partagent l'ambition de favoriser l'accès à l'art et la culture pour tous. C'est pourquoi une convention triennale 2016-2019 a été conclue.

En 2017, un groupe travail réunissant des membres de la CCA, des représentants du Centre Pompidou-Metz et de la Ville de Metz, s'est réuni pour élaborer en concertation un programme de visites adaptées à destination des personnes en situation de handicap.

Vendredi 20 octobre : visite guidée gratuite avec conférencier de l'exposition "Fernand Léger. Le Beau est partout" pour 20 personnes : 10 à mobilité réduite se déplaçant à l'aide d'un fauteuil roulant et 10 accompagnateurs. Un stationnement exceptionnel, sur le parvis du Centre Pompidou-Metz a été organisé pour permettre aux participants d'accéder aux locaux le plus aisément possible,

Mercredi 25 octobre : visite guidée gratuite avec conférencier de l'exposition "Fernand Léger. Le Beau est partout" pour 20 personnes déficientes auditives avec la présence de deux interprètes en langue des signes.

Projet Metz en joëlettes

Des visites de Metz en joëlettes ont été proposées aux habitants et touristes durant l'été dernier, offrant ainsi une nouvelle solution de déplacement et une manière innovante et inclusive de découvrir le patrimoine messin.

Cette action est le fruit d'une proposition émise lors d'une réunion plénière de la CCA par l'Association des paralysés de France (APF) qui souhaitait voir développer des actions avec les joëlettes. Une réflexion a été menée avec les différents partenaires, pour aboutir à un partenariat entre l'Office de tourisme Inspire Metz, l'APF et la Ville de Metz pour la réalisation de ce projet.

Vendredi 15 décembre 2017, le projet a reçu le prix coup de cœur du concours Villes amies des aînés dans la catégorie "Culture et loisirs". Saluée pour sa dynamique partenariale, cette action traduit la volonté messine de développer et promouvoir le territoire en termes d'accessibilité et de lien social.

• Les actions de sensibilisation des enfants à la différence

Le Challenge piétons avec les associations de personnes déficientes visuelles

Organisée par la Ville de Metz et l'Inspection académique de la Moselle depuis 10 ans, cette manifestation a pour objectif de réduire l'accidentalité des jeunes piétons, d'augmenter l'autonomie des enfants dans la rue et s'inscrit dans le cadre de l'Attestation de première éducation à la route (A.P.E.R.) délivrée à l'école primaire.

Le Challenge piétons 2017 a réuni sur une journée plus de 900 enfants en CE1 qui ont parcouru un itinéraire jalonné dans les rues de Metz et participé aux ateliers présents sur la place de la République (annexe 9 : Challenge piétons 2017 notice explicative).

Pour la deuxième année consécutive, des associations de personnes déficientes visuelles ont été invitées à participer à cette manifestation par la Mission Ville pour tous et deux stands ont été mis œuvre avec de nombreuses animations.

Un stand a été animé par le comité départemental handisport. Les enfants ont pu découvrir les activités fléchettes pendulaires et sarbacane handisport. Cette activité sportive et ludique est originale et surtout accessible à tous : valide, mal marchant, en fauteuil roulant.

Un stand "Déplacement des piétons déficients visuels" a été animé par l'association les auxiliaires des aveugles, l'association des chiens guides du Grand Est, l'Institut d'éducation sensorielle et la Mission ville pour tous. Comme en 2016, les enfants ont pu rencontrer les bénévoles des associations. Il leur a été proposé de se déplacer sous bandeaux ou à l'aide d'une canne blanche sur un parcours avec escaliers et passage piéton sonore. Les enfants ont pu découvrir également les bandes podotactiles en balayant avec la canne. Les chiens guides de l'Est ont permis de comprendre comment ils se comportent au guidage et comment se déplace le binôme maître/chien guide. Les parcours ont été suivis de questions-réponses "*comment le chien guide recherche et trouve un escalier, trouve le passage piéton, s'assoit devant le passage piéton, etc.* "

La présentation de la "La Bulle de Léna"

La commission bien-être et solidarité du Conseil municipal des enfants (CME) a réalisé en 2017 un court métrage intitulé "La bulle de Léna" sur la différence et la solidarité.

Elle a été présentée lors de la séance plénière de la CCA du 7 novembre 2017. La qualité du travail réalisé par les enfants, la valeur du message de sensibilisation à la lutte contre la discrimination, le bien vivre-ensemble et la solidarité ont été très appréciés. Il a toutefois été remarqué que pour être accessible aux personnes déficientes auditives, le sous-titrage de cette vidéo aurait été nécessaire. Cette remarque été relayée au service démocratie participative en charge du CME.

La semaine de sensibilisation dans les écoles primaires en décembre

Une journée internationale des personnes handicapées a été proclamée en 1992, par les Nations unies à la date du 3 décembre afin de favoriser l'intégration et l'accès à la vie économique, sociale et politique des personnes handicapées.

A cette occasion, la Ville de Metz a souhaité mettre en œuvre une semaine d'actions de sensibilisation à la différence dans les écoles. La première édition s'est déroulée du 11 au 15 décembre 2017. Elle a bénéficié à cinq écoles primaires.

La Ville a sollicité l'association LADAPT pour l'animation d'ateliers Handi'Mallette © de sensibilisation au handicap. Il s'agit d'utiliser des supports ludiques (jeux, albums, livres, DVD, CD sur le handicap) adaptés en fonction de l'âge de l'enfant et de proposer des exercices de mise en situation concrète.

L'Education nationale s'est associée à cette démarche. Elle a accompagné la mise en œuvre de ces actions en facilitant le lien avec les enseignants et établissements concernés.

- **Information et concertation des membres de la CCA sur des projets d'aménagement de l'espace public**

Une place importante est laissée à l'expertise d'usage des membres de la CCA. Ils sont sollicités ou demandent à l'être, sur les aménagements de l'espace public pour faire des propositions d'amélioration des déplacements.

Un ingénieur du Pôle mobilité de la Ville de Metz, a participé à la réunion plénière du 29 mai 2017 pour expliquer, le fonctionnement, les choix et la démarche du service suivis lors des aménagements de voirie. En 2016, les projets de rénovation des rues Serpenoise et des Clercs ont été présentés aux associations de personnes déficientes visuelles faisant suite à leur demande. En 2017, deux aménagements ont été examinés :

La rue d'Estrées

Le 22 décembre 2016, à l'initiative du service travaux et coordination des espaces publics de Ville de Metz, une réunion a été organisée avec des associations de personnes déficientes visuelles. Cette réunion a permis de mettre en évidence les aménagements nécessaires aux personnes déficientes visuelles pour se repérer et s'orienter au niveau du parvis de la Cathédrale.

Un projet a été soumis en conséquence à l'Architecte des bâtiments de France au mois de mars 2017.

L'aménagement réalisé courant 2017 présente des repères constitués de bandes d'interception et de bandes d'éveil de vigilance pour traverser le parvis.

La Place de la Gare

Le 3 juillet 2017 une réunion a été organisée in situ par la Mission ville pour tous avec les usagers déficients visuels, le service nouvelles mobilités de la Ville de Metz et le pôle mobilité et déplacements de Metz Métropole.

Cette réunion a permis de mettre en évidence les difficultés rencontrées pour traverser la place de la Gare, repérer les quais Mettis et envisager des solutions à mettre en œuvre.

- **L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la Ville de Metz**

Dès 2016, les membres de la CCA ont été informés des différentes étapes d'élaboration de l'Ad'AP de la Ville de Metz. Les services municipaux concernés ont participé aux réunions plénières afin de présenter la méthode de projet et les axes stratégiques retenus par la Ville, les modalités de mise en œuvre, de suivi et de bilan des travaux ainsi que les ERP qui ont été certifiés par une attestation d'accessibilité en 2017 ont été présentés (voir page 9 et annexe 5).

- **L'accessibilité des bureaux de vote**

A l'occasion des élections présidentielles et législatives 2017, le travail des services municipaux concernant l'accès aux bureaux de vote a été présenté aux membres de la CCA. La matérialisation de places de stationnement PMR à proximité des entrées a été réalisée lorsque cela est possible et la sensibilisation des responsables par la réalisation d'une note présentant les principaux conseils d'accueil à adopter avec le public en situation de handicap (annexe 9).

2. Une administration municipale accessible à tous

- **Les travaux de mise en accessibilité à l'hôtel de ville**

Les travaux, en cours de réalisation ou réalisés, à l'hôtel de ville ont été présentés à la dernière CCA. Ils font l'objet d'une demande de subvention au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

En amont, une réflexion globale et transversale a été engagée afin d'intégrer les questions d'accessibilité du public et du personnel, la sécurisation des lieux (incendie et intrusion), l'amélioration de l'accueil du public et l'amélioration des conditions de travail (document unique).

Sur cette base les travaux suivants ont été programmés :

- Installation d'une banque d'accueil accessible aux agents et au public avec notamment : espace de manœuvre pour personne à mobilité réduite (PMR), mobilier à hauteur, boucle magnétique et côté agent une rampe d'accès pour PMR pour accéder à l'intérieur de la banque d'accueil,
- Création d'un espace multiservices avec 4 banques d'accueil accessibles aux agents et au public avec notamment : mobilier à hauteur, espace de manœuvre PMR. Une de ces banques d'accueil est à la disposition des services de l'Hôtel de ville qui ne peuvent accueillir du public dans les étages,
- Réaménagement de la cellule décès avec création de 2 banques d'accueil accessibles aux agents et au public ainsi que 2 bureaux accessibles pour les agents avec notamment : mobilier à hauteur, espace de manœuvre pour PMR,
- Installation d'une rampe d'accès pour compenser les 2 marches de l'entrée principale,
- Création de sanitaires accessibles pour les agents de l'état civil dans un nouveau local et réaménagement des sanitaires à destination du public et des autres services de la ville avec notamment : aménagement d'un cabinet d'aisance adapté, lavabo et équipement à hauteur, espace de manœuvre PMR, alarme avec flash lumineux,
- Aménagement d'un espace de réunions internes et pour des entretiens professionnels, avec notamment : espace de manœuvre pour PMR, mobilier à hauteur, boucle magnétique,
- Mise aux normes de l'ascenseur avec remplacement de la cabine dans la gaine existante ainsi que des portes et commandes palières (2018).

- **L'accueil des personnes déficientes auditives**

La Ville de Metz s'est engagée dans une démarche qui vise à améliorer les conditions d'accueil et la qualité du service rendu aux administrés quelles que soient les modalités pratiques au titre desquelles ces échanges sont appelés à s'effectuer. A ce titre, une attention toute particulière est apportée à l'amélioration des conditions d'accessibilité des services de la collectivité.

L'accueil physique et les renseignements téléphoniques constituent une part essentielle du service rendu aux administrés quotidiennement.

Aussi, afin de permettre au public déficient auditif de communiquer avec les services de la collectivité, la Ville de Metz a mis en place dès 2014 un service d'interprétariat à distance, marché obtenu par la société ACCEO. Ce marché arrivant à son terme, il a été renouvelé avec le même prestataire à compter du 29 décembre 2017 pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois.

Le public concerné est, en premier lieu, celui qui sollicite la Ville de Metz via le standard téléphonique Allo Mairie. Le service initial a été renforcé par un service d'interprétariat lorsque les personnes déficientes auditives sont présentes aux différents guichets de la ville.

Il s'agit d'un service connecté de transcription instantanée de la parole (TIP) qui permet à toutes personnes, ayant un problème d'audition ou étant malentendants ou sourds, de contacter le service Allo Mairie, en toute sérénité puisque la conversation, via un écran d'ordinateur, sera traduite par un professionnel du langage des signes et retranscrite de façon manuscrite. Ce service est gratuit pour l'utilisateur.

Par ailleurs, des salles municipales sont équipées de boucles magnétiques, amplifiant le volume sonore, ce qui permet aux personnes malentendantes de participer à de nombreuses manifestations (conférences, salons...) organisées dans ces locaux.

Les sites suivants sont équipés :

- Hôtel de Ville - Grand Salon et Salon de Guise,
- Pôle des Lauriers – accueil,
- Office de tourisme Inspire Metz – accueil,
- Piscine olympique Lothaire – accueil,
- Mairie de quartier de Bellecroix – accueil,
- Mairie de quartier de Borny – accueil,
- Mairie de quartier de la Patrotte – accueil,
- Mairie de quartier de Queuleu – accueil.

• **L'accès à l'emploi des personnes handicapées et la formation des agents municipaux**

Une convention pluriannuelle a été signée avec le FIPHFP. Ce conventionnement permet à la collectivité de bénéficier des crédits au travers d'un engagement à mettre en œuvre une série d'actions afin de recruter et de maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap pour un taux au-dessus de 6%.

Les 4 axes de la convention FIPHFP de la Ville de Metz sont les suivants :

- Structuration du dispositif handicap : COPIL, agent référent handicap au service ressources humaines,
- Information, sensibilisation et formation de tous les agents municipaux. 167.5 jours de formation ont été consacrés au handicap en 2017 -"Sensibilisation au handicap au travail" et "Accueil du public",
- Maintien dans l'emploi : aménagements des postes et amélioration des conditions de travail : transport domicile-travail, formation des agents en situation de handicap, interprète LSF, abonnement au transcripteur Tadeo (service de transcription instantanée de la parole et de visio-interprétation Langue des signes française à distance et en temps réel), remboursement de prothèses auditives,
- Recrutement de personnes en situation de handicap, accueil et accompagnement d'apprentis.

En 2017, le total BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) était de 174 agents (165 en 2016) avec un taux d'emploi légal de 8,39%.

3. L'accueil des enfants porteurs de handicap de la crèche à l'école

La Ville de Metz a toujours eu à cœur de proposer des conditions d'accueil adaptées aux enfants porteurs de handicap dès le plus jeune âge.

Cet accueil s'est développé depuis septembre 2016 et s'appuie désormais sur :

- Le Multi-accueil Charlemagne (ouverture en août 2016) dans des locaux entièrement réhabilités, situé au 8-10 rue Charlemagne dans le quartier Impérial – Centre gare. Cet établissement offre 25 places d'accueil dont 7 réservées aux enfants porteurs de handicap, en journée continue du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Des professionnels formés veillent ainsi à favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans la vie quotidienne ;
- Un agent spécialisé "enfant porteur de handicap" intervient sur l'ensemble des Multi-accueils municipaux afin d'y favoriser leur l'accueil ;
- Le médecin des établissements d'accueil du jeune enfant employé par la Ville de Metz est également mis à disposition des 4 principaux gestionnaires associatifs messins. Dans le cadre de ses missions, il assure auprès des professionnels associatifs la promotion de l'accueil des enfants porteurs de handicap et participe, au travers de l'observation des enfants, à la détection des situations nécessitant un accompagnement plus spécifique.

L'objectif des politiques publiques est d'aller vers une école plus inclusive. Chaque enfant doit pouvoir dérouler son parcours scolaire sans rupture et développer toutes ses capacités. Les élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire.

Des accueils spécifiques

- Ecole maternelle La Moineaudière "Unité d'enseignement enfants autistes".
Depuis 2015, cette école accueille des enfants souffrant de troubles autistiques et de troubles envahissants du développement. Sept enfants, âgés de 3 à 6 ans sont scolarisés avec un professeur des écoles spécialisé et profitent de temps d'inclusion avec les autres élèves de l'école, à la récréation, au repas et même en cours, au cas par cas bien sûr, en fonction des possibilités de chacun. Une initiative unique dans le département réalisée en partenariat avec la Ville de Metz, l'Education nationale, l'Agence régionale de santé et l'Association Envol Lorraine. C'est cette dernière association qui assure l'accueil des enfants et la rémunération de l'enseignant spécialisé.
- Ecole maternelle Symphonie "Classe délocalisée de l'Hôpital de jour".
La Ville de Metz met à disposition des locaux au Centre hospitalier spécialisé de Jury pour accueillir des enfants de 3 à 6 ans souffrant de troubles du développement afin de proposer un retour progressif vers une scolarisation en milieu ordinaire. Une convention est passée entre la direction des services de l'Éducation Nationale, la Ville de Metz et le Centre hospitalier de Jury.
- Ecole élémentaire Le Val "Accueil d'élèves avec des troubles du langage".
La Ville de Metz met à disposition de l'enseignement spécialisé de l'Institut national des jeunes sourds de Metz (INJS) des locaux pour y accueillir des élèves présentant des troubles spécifiques du langage. Ces élèves sont accompagnés par des enseignants et des éducateurs de l'INJS et bénéficient de temps d'inclusion dans les classes de l'école si cela correspond aux besoins de l'élève. Une convention tripartite est signée entre la direction des services de l'Éducation nationale, la Ville de Metz et l'INJS.

- Ecole élémentaire de Plantières "Accueil d'enfants de l'Institut médico-pédagogique Espérance".

Les enfants de l'école élémentaire et de l'IMP L'Espérance qui sont atteints de déficience intellectuelle, partagent des cours et des activités communes. Ils déjeunent au restaurant scolaire en self pour favoriser l'autonomie et les moments d'échanges avec les autres élèves depuis l'année scolaire 201-2017.

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Lorsqu'un enfant en situation de handicap est accueilli à la restauration scolaire et qu'un accueil adapté est primordial, plusieurs actions peuvent être enclenchées, suivant les besoins :

- Mise en place du PAI en lien avec le médecin scolaire et l'école,
- Rencontres avec les partenaires et la famille,
- Recrutement d'une personne en plus dans l'équipe pour accompagner l'enfant, auxiliaire de vie scolaire (AVS) si disponible ou une autre personne,
- Accueils spécifiques sur tous les temps de l'enfant, des coordonnateurs pédagogiques assurent un accompagnement individualisé des familles ayant un enfant en situation de handicap et définissent avec elles un accompagnement adapté sur les temps périscolaires du midi.

Un programme d'animations adapté

Dans les écoles et les restaurants scolaires, les enfants ont la possibilité de s'inscrire à au moins un atelier dans le cadre du dispositif Entr'Act.

Ce sont des ateliers de sensibilisation et d'initiations aux pratiques culturelles, citoyennes, éducatives et multimédia pendant la pause méridienne. L'animation peut durer de 30 minutes à 1 heure. Le vivre-ensemble est une valeur forte du dispositif Entr'act avec comme axe fort l'accessibilité des projets aux publics porteurs de handicap.

Les ULIS

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves handicapés.

Les élèves scolarisés en ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements, adaptations pédagogiques et mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Une importance particulière est attachée aux conditions d'accessibilité de ces classes et aux moyens spécifiques indispensables à leur équipement et à leur fonctionnement (mobilier ou sanitaires aménagés, matériels pédagogiques adaptés, fournitures spécifiques...).

À Metz, 167 enfants sont scolarisés dans les 15 dispositifs ULIS. Chaque ULIS compte environ 12 élèves.

4. L'information et la communication des usagers

Afin de communiquer, d'informer le public sur les questions d'accessibilité, la Ville de Metz participe à différents événements :

- Salon autonome Grand-Est,
- Foire internationale de Metz (stand Ville de Metz : thème déplacements et accessibilité).

Depuis mars 2016, la Ville de Metz est partenaire de la Journée nationale de l'audition (JNA) qui est organisée dans les salons de l'hôtel de ville par l'Association de réadaptation et défense des devenus-sourds (ARDDS).

Cette action de prévention des risques liés à l'audition s'inscrit dans la démarche de sensibilisation sur les thématiques du handicap et de la santé menée par la Ville de Metz. Ouverte à tous, cette journée a permis de découvrir des stands d'information et des conférences. Des spécialistes proposaient également ont réalisé des bilans auditifs gratuits et répondu aux interrogations.

5. La participation aux instances locales

En participant à différentes instances, la Ville de Metz, apporte son soutien et son expertise aux partenaires institutionnels, associatifs et économiques de notre territoire et se tient informée des projets des partenaires :

- Office de tourisme Inspire Metz – Participation aux réunions du Schéma de développement touristique local (SDTL) et aux différents ateliers : transport/transfert, hébergement/restauration, programme touristique, formation/sensibilisation, accueil/accompagnement ;
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) – Participation aux réunions de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- Quattropole – Groupe de travail "Politique sociale communale" avec pour objectif l'échange d'expériences,
- Délégation ministérielle à l'accessibilité et le CEREMA - Mise en place d'un réseau accessibilité ;
- Metz Métropole - Participation aux réunions de la Commission communautaire pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- Commission consultative de sécurité et d'accessibilité - Participation à la réunion plénière.

V. Conclusion et perspectives 2018

La Ville de Metz poursuit avec les membres de la Commission communale pour l'accessibilité et l'ensemble des services municipaux un travail d'échanges, de concertation et de co-construction afin de mettre en œuvre l'ensemble des missions de cette commission pour faire de Metz, une ville toujours plus accessible et agréable à tous.

L'année 2017, a été marquée par plusieurs actions fortes qui symbolisent l'engagement de la Ville de Metz.

L'Ad'AP en est un exemple marquant, avec un investissement financier de 1 015 271 €. Pour l'année 1 de l'Ad'AP, il était attendu la mise en accessibilité de 12 ERP, grâce à l'ensemble des efforts engagés par la Ville de Metz, cet objectif a largement été dépassé puisque plus d'une trentaine d'ERP a été certifiée par une attestation d'accessibilité.

L'Ad'AP tout comme l'engagement dans la démarche des Villes Amies des aînés, contribuent à la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap et des seniors. Ces documents structurants permettent de mobiliser l'ensemble des services municipaux et des acteurs du territoire pour favoriser l'autonomie de ces publics.

Un autre objectif poursuivi par la Ville de Metz, consiste à faire évoluer les représentations et les regards sur le handicap et le vieillissement. C'est en ce sens que les visites de Metz en Joëlettes ont été construites.

La première semaine d'actions de sensibilisation à la différence dans les écoles primaires organisée en décembre 2017, a poursuivi cette même ambition d'informer pour mieux comprendre, s'accepter, quelles que soient nos différences et ce dès le plus jeune âge.

2018 poursuivra cette même dynamique

Plusieurs projets déjà engagés se poursuivront :

- Mise en œuvre de l'Ad'AP,
- Collaboration avec le Centre Pompidou-Metz pour l'organisation de visites adaptées pour les personnes en situation de handicap,
- Actions partenariales avec l'Office de tourisme Inspire Metz.

D'autres projets verront le jour :

- Mise en place d'un programme structuré d'actions de sensibilisation à la différence tout au long de l'année,
- Mise en œuvre de l'obligation de la CCA de tenir à jour par voie électronique la liste des ERP qui ont déposé un Ad'AP sur le territoire communal,
- Mise en place d'un groupe de travail avec les membres de la CCA et les Bibliothèques médiathèques pour améliorer l'accès aux services,
- Participation à la réalisation d'un court-métrage destiné à promouvoir l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les Multi-accueils, quel que soit les gestionnaires.

VI. Annexes

Annexe 1 : Arrêté municipal n°2016-CJ1-1 en date du 6 juillet 2016 portant désignation des membres de la Commission communale pour l'accessibilité.	page 23
Annexe 2: Prix coup de cœur catégorie Culture et loisirs pour le projet "Metz en joëlettes".	page 28
Annexe 3 : Liste des lauréats concours Villes amies des aînés.	page 31
Annexe 4 : Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la Ville de Metz (PAVE).	page 33
Annexe 5 : Liste des ERP dont les travaux de mise en accessibilité ont été achevés en 2017 qui disposent d'une attestation d'accessibilité.	page 82
Annexe 6 : Note ARELOR.	page 84
Annexe 7 : Procès-verbal de la CCA du 29 mai 2017.	page 91
Annexe 8 : Procès-verbal de la CCA du 7 novembre 2017.	page 96
Annexe 9 : Note accueil bureaux de vote.	page 105
Annexe 10 : Notice explicative Challenge piétons 2017.	page 108